

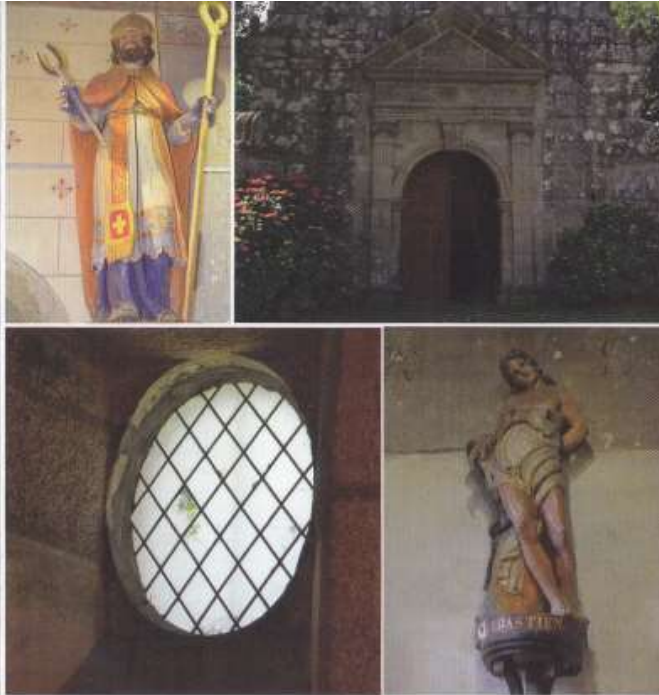
## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficulté et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



## MENTIONS LÉGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactives (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Brest

55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST CEDEX 9  
Tél. 02 98 04 86 28/bretagne@fondation-patrimoine.org  
www.bretagne.fondation-patrimoine.org



## COMMUNE DE LANNILIS

19 rue de la Mairie - BP58  
29870 Lannilis  
Tél. 02 98 04 00 11  
mairie@lannilis.bzh

## ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LANNILIS

2 Keriouran  
29870 Tréglonou

## ASSOCIATION A LA CROISÉE DES ABERS

39 avenue de la Libération  
29870 Lannilis

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



## APPEL AUX DONNS

Pour la restauration de la  
chapelle Saint-Sébastien  
à Lannilis

Plus d'infos et dons en ligne pour ce projet :  
[www.fondation-patrimoine.org/59329](http://www.fondation-patrimoine.org/59329)

RELIGIEUX RURAL URBAIN MARITIME MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



## SAUVONS NOTRE PETITE CHAPELLE QUI VIENT DE DEVOILER SON SECRET

La chapelle Saint Sébastien est construite vers 1640 pour conjurer la peste, dont une épidémie décime la population. Pendant longtemps, les historiens nous ont induits en erreur en affirmant qu'elle avait été reconstruite au XIX<sup>e</sup> siècle. Or, il n'en est rien. L'étude diagnostic, réalisée par Piotr Candio, nous permet aujourd'hui d'affirmer le contraire. En effet, l'architecture de l'édifice, ses fondations, ses maçonneries, ses éléments de décors démontrent que la chapelle a été relativement préservée.

Elle dispose d'éléments très intéressants : badigeons et décors peints authentiques, mobilier inscrit à l'inventaire, une charpente et des maçonneries datant du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'étude a permis de cibler les premiers points urgents parmi lequel le mauvais état général des murs d'enceinte et du socle de la croix. A moyen terme, il sera nécessaire d'intervenir sur l'état des maçonneries extérieures, de ventiler la charpente et d'installer des gouttières. Il s'agira également de remettre en état la cloche ainsi que les vitraux, aujourd'hui très disparates. Une dernière étape de valorisation s'attachera aux intérieurs de la chapelle : restitution

des décors peints, remise en teinte de la voute et des portes pour harmoniser l'ensemble.

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune une chapelle qui a conservé son authenticité, dans un cadre à la fois préservé et accessible. Pour lui rendre tout son cachet, nous comptons sur votre soutien, que vous soyez un particulier ou gestionnaire d'entreprise, n'hésitez pas à nous aider à concrétiser ce beau projet mêlant l'Histoire et l'Architecture.

Ce patrimoine est aussi et surtout le vôtre, et celui des générations à venir !

Jean-François TREGUER, Maire de Lannilis

Montant des travaux H.T.	289 500 €
Montant des subventions attendues *	113 500 €
Part restant à la charge de la commune, en fonction des dons collectés*	176 000 €

\* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

## CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit le montant de votre don.

De plus, vous bénéficierez :

► **FORMULE n°1 : jusqu'à 50€**

Reçu fiscal + un grand merci !

► **FORMULE n°2 : de 50€ à 200€**

Formule n°1 + invitation à l'inauguration de la chapelle

► **FORMULE n°3 : de 200€ à 500€**

Formule n°2 + invitation à l'inauguration de la chapelle et nom du donateur (s'il le souhaite) sur une plaque apposée dans la chapelle

► **FORMULE n°4 : plus de 500€**

Formule n°3 + rencontre avec l'architecte pendant les travaux



## OUI, JE FAIS UN DON DE..... EUROS POUR AIDER À LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-SEBASTIEN À LANNILIS ET JE BÉNÉFICIE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ANNÉE EN COURS

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

## COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé  
[www.fondation-patrimoine.org/59329](http://www.fondation-patrimoine.org/59329)



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER**, à Fondation du patrimoine - 55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST CEDEX 9 : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine - Chapelle Saint-Sébastien à Lannilis ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : \_\_\_\_\_

► Adresse : \_\_\_\_\_

► Email : \_\_\_\_\_

► Téléphone : \_\_\_\_\_

Suite des mentions légales au verso →